

Note interne : 24/2023

# Plan d'actions V.i.F.



**La Violence au sein de la  
Famille**

**V. Defrang-Firket**

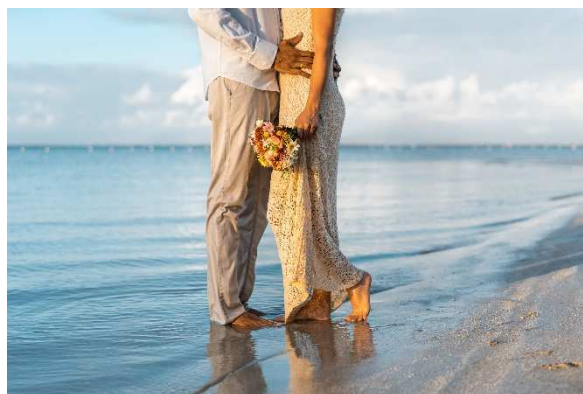
## Avant-Propos

La violence au sein du couple, longtemps considérée comme une question d'ordre privée, est devenue un sujet de préoccupation important pour les pouvoirs publics et la société en général !

Ce document est le fruit de la réflexion de la commission locale installée. Il a été analysé d'abord les mécanismes de la violence au sein du couple, ses causes, ses conséquences puis les bases légales de la lutte contre la violence au sein du couple.

Divisées en 7 axes d'intervention (accueil et prise en charge des victimes, prévention auprès des jeunes, formation des professionnel-le-s, sensibilisation des milieux de la justice, pérennisation, sensibilisation et information et gestion coordonnée des menaces), ces mesures proposent une action globale sur cette problématique et prennent en compte tous les partenaires impliqués sur le terrain et au niveau politique.

*Une saine prévention pour une juste répression !*





## Introduction

La lutte contre la violence envers les femmes d'une manière générale, et contre la violence dans le couple en particulier, préoccupe de plus en plus les organes internationaux, nationaux et locaux et est reconnue comme une tâche d'intérêt public.

Cette tendance s'illustre notamment au travers les diverses mesures installées. De même, de nombreuses études et recherches mettent en évidence les fonctionnements de ce phénomène de violence au sein du couple, dans le but d'en améliorer la connaissance, et par conséquent la prise en charge.

Au niveau local, la commission composée de représentant-e-s d'institutions et de services concernés par la thématique de la violence au sein du couple a élaboré des propositions de mesures à prendre pour atteindre des objectifs précis dans la lutte contre la violence au sein du couple.



---

# Violence au sein du couple

---

Pour parler de violence au sein du couple, marié ou non, nous nous basons sur la définition de la violence domestique au sens étroit telle que définie par Greber et Kranich. Celle-ci englobe la violence au sein de relations hétérosexuelles et homosexuelles ainsi que la violence exercée durant et après une rupture (violence liée à la rupture / harcèlement obsessionnel).

Dans le but de se focaliser thématiquement et de pouvoir agir en proportion avec les ressources à disposition, d'autres formes de violences intrafamiliales sont délibérément laissées de côté ici, notamment la violence entre frères et sœurs, ou encore la violence exercée par les mineur-e-s à l'encontre de leurs parents, qui relèvent d'autres types de prise en charge.

C'est dans la perspective de refléter au mieux les enjeux complexes de la violence au sein du couple et de ses impacts sur la famille, de prendre en considération les diverses formes de cette violence, ainsi que toutes les victimes directes, adultes et enfants, que la Commission se réfère désormais explicitement à la notion de lutte contre la violence au sein du couple.

## Les caractéristiques principales de la violence au sein du couple et de ses impacts sur la famille

Nous parlons de violence au sein du couple et de ses impacts sur la famille, dès lors qu'« une personne exerce ou menace d'exercer une violence physique, psychique ou sexuelle au sein d'une relation familiale, conjugale ou maritale en cours ou dissoute ».

Les couples ne vivant pas ou plus ensemble peuvent dès lors également être concernés par cette forme de violence. Cette forme de violence se passe dans l'intimité du couple, marié ou non, et de la famille. Elle est indépendante de l'âge, de l'origine et de la religion des personnes ; elle existe dans toutes les cultures et dans toutes les catégories sociales. Mais jamais elle ne se justifie.

La violence au sein du couple et ses impacts sur la famille est un phénomène complexe, enraciné dans l'interaction de nombreux facteurs individuels, sociaux, culturels, économiques et politiques.

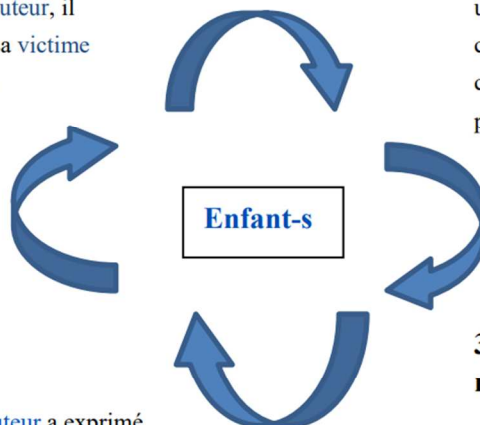
## La dynamique de la violence dans les relations de couple

La connaissance et la prise en compte de cette dynamique, appelée également « *spirale de la violence* », représente une base indispensable pour un travail efficace de consultation et d'intervention de la part des professionnel-le-s confrontés à ce genre de situations.

La spirale de la violence est composée de quatre phases : l'accumulation ou la montée de tensions ; l'explosion de violence ; la rationalisation, durant laquelle l'auteur se déresponsabilise et cherche à se justifier ; et finalement la phase dite de « *lune de miel* ».

### 1. Phase de montée de la tension

Cette phase se caractérise par des frustrations et contrariété de l'auteur, il instaure un climat de tension. La victime tente de prévenir les violences.



### 2. Explosion de la violence

L'auteur décharge la tension accumulée dans un passage à l'acte. Le recours à la violence constitue une tentative de regagner le contrôle de la situation. La victime se sent piégée, terrifiée, impuissante, furieuse.

### 4. Lune de miel

Le moment de crise passé, l'auteur a exprimé des regrets et se montre sous son meilleur jour. La victime reprend alors espoir, voulant croire aux promesses et au changement.

### 3. Phase de rationalisation ou de rejet de la responsabilité

Durant cette phase, l'auteur de violence cherche à justifier ou minimiser ses actes, ainsi que les conséquences de sa violence sur toutes les personnes impliquées. La victime en vient à douter et culpabilise.

## Rompre la spirale de la violence

L'aide de professionnel-le-s spécialisé-e-s s'avère généralement nécessaire pour parvenir à rompre cette spirale de la violence. Briser le silence et l'isolement, parler de sa situation constitue une étape importante pour y parvenir.

Pour les victimes comme pour les auteurs, il est important d'intervenir avant cette phase de « lune de miel ».

La connaissance et la prise en compte de la dynamique spécifique de la violence au sein du couple, en particulier de la spirale de la violence, est indispensable pour une intervention professionnelle adaptée et efficace

## Le réseau Local

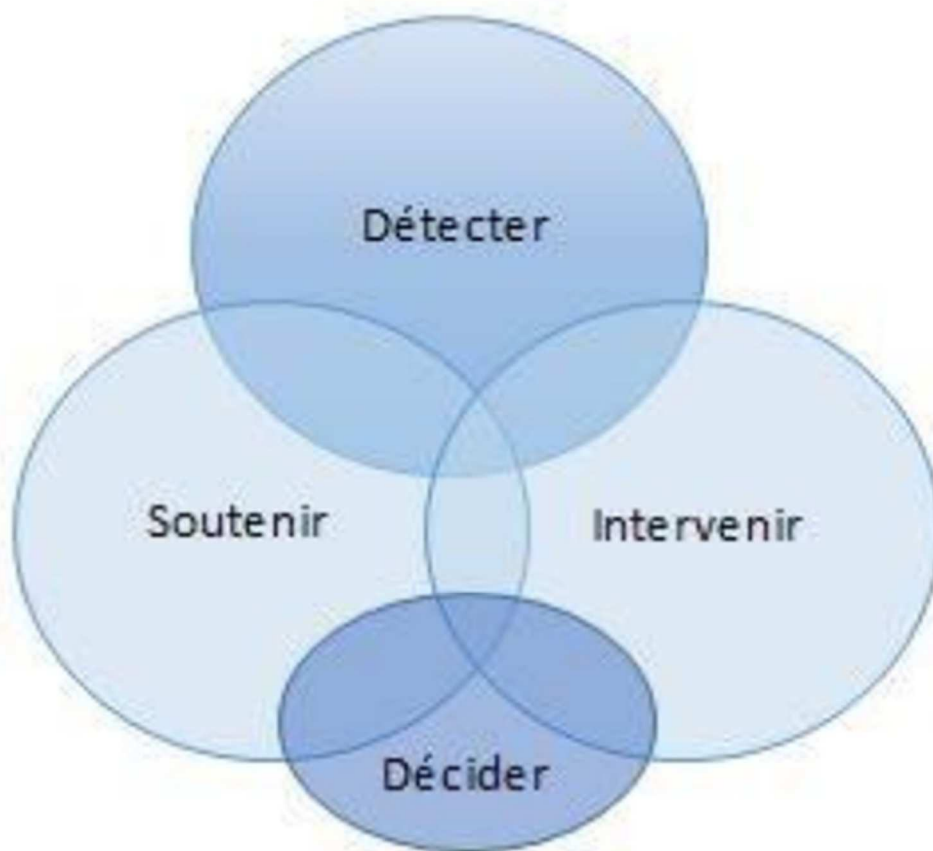
De nombreux milieux, différents services et institutions locales mais également l'entourage et la famille, sont concernés et peuvent agir en cas de violence au sein du couple. De nombreuses prestations d'aide existent déjà et fonctionnent en réseau au niveau du territoire.

Leurs champs d'action respectifs peuvent être définis en quatre catégories :

1. Identification et dépistage
2. Protection des victimes Intervenir
3. Soutien et aide Soutenir
4. A ces 3 champs d'action s'ajoute encore la capacité de « Décider » propre aux autorités.

Les interactions entre les quatre champs d'action sont représentées sur le schéma par les intersections entre les disques. Les différents partenaires du réseau interviennent généralement dans plusieurs champs, les limites de chacun étant plus ou moins clairement circonscrites.

Le travail en réseau, les collaborations et l'échange d'information entre ces partenaires conditionnent la qualité d'une prise en charge coordonnée en matière de lutte contre la violence au sein du couple et son impact sur la famille. Un point de fragilité subsiste sur cette notion du secret professionnel. Ce point de fragilité doit-être abordé afin de cimenter la structuration du travail.



# Politique locale

## Constats

Les connaissances et recherches actuelles sur la thématique de la violence au sein du couple permettent d'établir les constats suivants :

La violence au sein du couple :

- Est interdite par la loi ;
- Est un problème grave de santé publique ;
- Concerne tous les milieux sociaux, tous les âges et toutes les nationalités ;
- A des conséquences sur la santé physique et sociale des protagonistes adultes (souffrance, séquelles invalidantes, marginalisation, chômage, etc.) ;
- A un impact sur les enfants, considérés comme des victimes directes ;
- Engage des coûts économiques élevés pour les personnes et la société dans son ensemble ;
- Engage les responsabilités professionnelles et citoyennes de chacun et chacune ;
- Se trouve réduite par les mesures de promotion de l'égalité.

## Vision

Les acteurs locaux s'impliquent activement dans la lutte contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille. A cette fin, ils ont pour volonté :

- De promouvoir le respect et l'égalité entre partenaires ;
- D'intervenir de manière à ce que la population soit consciente que la violence dans le couple est un problème grave qui touche tous les milieux, âges et nationalités ;
- Qu'elle connaisse le cycle de la violence et les messages de base permettant d'aider les personnes concernées ;
- Qu'elle fasse appel aux ressources professionnelles à même de réduire efficacement et de façon coordonnée la violence dans le couple ;
- Les mesures, en cours ou à mettre en œuvre, s'axent principalement sur la protection des victimes, la responsabilisation des auteurs et la prévention des comportements violents par une éducation sociétale.

## Objectifs stratégiques

Sur la base de ces constats et de cette vision, en fonction des structures existantes et des besoins définis, les acteurs locaux s'engagent à atteindre les cinq objectifs suivants en matière de lutte contre la violence au sein du couple et de ses impacts sur la famille :

1. Limiter au maximum la violence au sein du couple et de la famille, ainsi que ses incidences sur les victimes et la société en général ;

2. Faciliter l'accueil et l'accompagnement des victimes ;
3. Améliorer la prise en compte de l'impact des violences au sein du couple sur les enfants ;
4. Favoriser une meilleure prise en charge des auteurs de violences pour mieux prévenir la récidive ;
5. Assurer un accès facilité au réseau et aux informations pour toute la population.

Des accents particuliers sont mis sur la prévention et la sensibilisation, afin d'assurer une meilleure connaissance du phénomène au sein de la population et des milieux professionnels et d'éviter au maximum les récidives.

Ces objectifs stratégiques se concrétisent dans le cadre d'un catalogue de mesures, regroupées au sein de sept axes d'intervention.

Les mesures présentées dans le tableau repris en pièce jointe visent à compléter les réponses apportées jusqu'ici, à les pérenniser et à s'assurer qu'un bilan de leur mise en œuvre soit réalisé régulièrement.

Elles s'organisent selon les axes d'interventions suivants :

1. Accueil et prise en charge des victimes
2. Prévention auprès des jeunes
3. Formation des professionnel-le-s
4. Sensibilisation des milieux de la justice
5. Pérennisation
6. Sensibilisation et information
7. Gestion coordonnée de la menace





## Conclusion

---

La violence au sein du couple est une réalité sociale qui touche de nombreuses personnes durant leur vie. La complexité de ce phénomène et ses conséquences tant sur les victimes que sur leur entourage (enfants, proches) implique une prise en charge multidisciplinaire.

Les autorités locales conscientes de l'impact de la violence au sein du couple tant sur les individus que sur l'ensemble de la société, ont décidé d'agir sur cette thématique, de manière ciblée, sur la base d'un concept pour le territoire de la ville de Seraing et de la commune de Neupré.

Ce Concept local a été préparé par une commission pluridisciplinaire constituée de spécialistes du sujet. L'expérience de terrain des divers partenaires a permis de produire le présent document qui soit en accord avec les besoins des un-e-s et des autres et surtout avec les réalités empiriques des personnes directement touchées par cette thématique. Ainsi, ce document est issu des nécessités de la pratique de terrain, des réflexions qui l'accompagnent, mais aussi d'une vision globale de la problématique.

Cette vision permet d'envisager la thématique de la violence au sein du couple de plusieurs points de vue et multiplie ainsi les perspectives d'actions sur ce phénomène.

La mise en œuvre de ce Concept local à divers niveaux de la société marquera un pas de plus dans la lutte concrète contre la violence au sein du couple et ses impacts sur la famille.

*Appeler les femmes  
« le sexe faible » est  
une diffamation ;  
c'est l'injustice de  
l'homme envers la  
femme.  
Si la non-violence  
est la loi de  
l'humanité, l'avenir  
appartient aux  
femmes.*

Mahatma Gandhi

